

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : ASSAINISSEMENT STE-AGATHE-EN-DONZY

Date de Convocation : 07/11/2023	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
<p>Le 16/11/2023 Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Bruno COASSY, Maire</p> <p>Etaient présents : COASSY Bruno, PRUD'HOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, RONDEPIERRE Sandrine, GUEDON Serge, MATTANA Nathalie, REY Paule Maryse</p> <p>Etaient Absents ou excusés : MILLET Sabine</p>		

Objet : Décision Modificative 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2023.06.02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	25,00	
	Total	25,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 777	Quote-part des subventions d'investissement virée au r	25,00	
	Total	25,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20231116-20230602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Affichage : 28/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



STE-AGATHE-EN-DONZY, le 16/11/2023

L'ordonnateur,

Bruno COASSY.

Secrétaire de séance

PRUD'HOMME Daniel

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le....

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.